

**Interpellation de Monsieur Michaël Loriaux, conseiller communal, aux membres du  
collège des Bourgmestre et échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert**

---

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

**CONCERNE : l'élagage de 26 peupliers le long du Boulevard de la Woluwe**

Après avoir procédé à l'abattage et l'élagage sauvage sur le site Natura 2000 du bois de Vellemolen durant le mois d'octobre 2018, il me revient que Bruxelles Environnement aurait déposé - cette fois-ci - une demande de permis d'environnement afin de procéder à l'élagage de peupliers le long du Boulevard de la Woluwe.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les membres du collège de Woluwe-Saint-Lambert pourraient-ils me faire savoir :

- Où sont situés précisément ces peupliers ?
- Quelles ont été les justifications avancées par Bruxelles environnement pour demander l'abattage de ces arbres ?
- Quelle est l'attitude de la commune face à cette demande introductive de permis d'environnement ?

Je vous en remercie.